



La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé

Éditorial

de Catherine Troendlé

Le rythme de mise en œuvre des réformes ne faiblit pas et le Président de la République respectera l'ensemble de ses engagements électoraux. Le Parlement, quant à lui, grâce à ses pouvoirs renforcés lors de la dernière révision constitutionnelle, va pouvoir exercer un réel contrôle ainsi qu'une véritable évaluation des réformes et se consacrer à une vraie coproduction législative.

Une prochaine réforme d'importance, trop souvent repoussée, portera sur les collectivités territoriales.

Le Président de la République a eu le courage d'ouvrir ce chantier difficile mais reconnu comme indispensable par la majorité des élus. Les Français aussi sont conscients et acceptent bien volontiers que soit menée cette réforme qui mettra fin au « millefeuille » des collectivités territoriales, sans lisibilité aucune pour nos concitoyens.

Soumise prochainement au Parlement, cette réforme nous donnera l'occasion de réaffirmer la place des communes comme base de notre démocratie locale, qui devront – et tout le monde s'accorde pour le dire – continuer à être dotées d'une clause de compétence générale.

Réaffirmer que la commune est l'échelon incontournable de proximité, au plus près des problèmes de nos concitoyens, telle est ma devise.

Rien ne pourra jamais se substituer à l'engagement des maires qui font face, avec beaucoup d'abnégation, aux lourdes responsabilités qui pèsent sur eux dans l'exercice de leur mandat.

Ces maires qui sont les premières vigies en tous domaines.

Nul doute que l'échelon communal sera toujours défendu avec détermination et conviction.

Deux ans d'action du Gouvernement au service des Français

Depuis deux ans, près de **90 réformes majeures** ont été lancées ou sont même totalement terminées. Des ruptures ont été rendues possibles :

> dans la réforme structurelle de notre économie

Libre choix du temps de travail grâce à la réforme profonde des 35 heures. Introduction d'une concurrence plus forte entre fournisseurs et distributeurs au profit des consommateurs mettant un terme au système occulte des marges arrière.

> dans les relations sociales

Mise en place, les jours de grève, d'un service minimum pour les usagers dans les transports, et accueil des enfants à l'Éducation Nationale.

Syndicats plus représentatifs qui fondent désormais leur légitimité sur l'élection, et non sur un postulat de représentativité.

> pour une plus grande justice de notre protection sociale

Alignement des régimes spéciaux sur le cadre général de retraite des Français ; Instauration d'équilibre droits/devoirs à l'égard des demandeurs d'emploi.

> dans l'enseignement et la culture

Autonomie des universités. Création d'une télévision de service public de qualité, détachée des contraintes d'audience.

> dans la sécurité et la justice

Instauration de peines planchers à l'égard des récidivistes et création d'une rétention de sûreté vis-à-vis des criminels les plus dangereux ayant achevé leur peine.

> dans notre politique d'immigration

Mise en place d'une immigration choisie, renforcée par la signature à 27, sous Présidence Française, d'un pacte européen interdisant les régularisations massives.

Par ailleurs, le Président de la République a pris part, de manière décisive, à une action européenne et internationale sans précédent pour réguler le capitalisme mondial. Après le sauvetage du système bancaire international, après le succès du G20 de Londres, la régulation du système financier international a été poursuivie lors du G20 de New York.

Après deux années d'action au service des Français, la tâche du Gouvernement reste double : d'un côté, lutter aussi efficacement que possible contre la crise économique mondiale qui frappe notre pays, et d'un autre côté, tenir les promesses, obtenir des résultats auxquels Monsieur Nicolas Sarkozy s'est engagé en 2007.

« La difficulté attire l'homme de caractère, car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même. »

Charles de Gaulle



Une année d'action parlementaire :

- Agir pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

Votre sénateur sur le terrain : Une implication constante...



Hartmannswillerkopf : hommage aux nombreux soldats tombés durant la Grande Guerre

L'action de votre sénateur dans le département Écoute et engagement

Garantie de l'indépendance énergétique de la France

Une délégation de Parlementaires alsaciens a été invitée par le député Michel Sordi à visiter la centrale nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Fessenheim. Cette visite a permis aux Parlementaires dont Catherine Troendlé (membre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CNPE de Fessenheim), de rappeler leur soutien à l'engagement actuel pris par le Gouvernement en matière de politique énergétique garantissant l'indépendance de la France et une réduction considérable des gaz à effet de serre.



Visite de la centrale nucléaire de Fessenheim,
le 5 décembre 2008

Hartmannswillerkopf : une Europe de Paix

Le Sommet Européen de Mulhouse, consacré à la mémoire de la Première Guerre Mondiale, s'était achevé au Hartmannswillerkopf, le 10 novembre 2008, par la réaffirmation d'une Europe de Paix réunifiée mais désireuse de lutter contre l'oubli. Un hommage aux nombreux soldats tombés au Hartmannswillerkopf durant la Grande Guerre.

Les lauréats Alsaciens du Concours des Meilleurs Apprentis de France

Le mardi 27 janvier 2009, les lauréats du « Concours des Meilleurs Apprentis de France » ont été accueillis au Sénat,



Installation d'un Conseil des Jeunes

L'installation du Conseil des Jeunes de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud s'est déroulée, le 22 juin 2009, sous la houlette de la Présidente de la Communauté de Communes, Martine Laemlin-Delmotte et de ses adjoints, en présence de Catherine Troendlé et d'Alain Wadel, Président de l'Association Rhin-Sud (ARS).

Après avoir félicité la Présidente élue Justine Adam, Catherine Troendlé, qui est par ailleurs membre de la Mission commune d'Information sur la politique en faveur des jeunes, a insisté sur le côté innovant de cette assemblée des jeunes et sur l'importance à leur donner des responsabilités en les accompagnant sur des projets.

Reconversion de la Base Aérienne 132

Le Premier Ministre, Monsieur François Fillon, a dévoilé le 24 juillet 2008, les grandes lignes de la réforme de l'armée au travers de la présentation des conclusions du Livre Blanc de la Défense Nationale.

Pour le département du Haut-Rhin, cette réforme a conduit à la fermeture de la B.A. 132 de Colmar Meyenheim. Grâce à l'implication de son collègue Michel Sordi, Député du Haut-Rhin, de l'ensemble des élus nationaux et locaux, ce départ est compensé par l'arrivée d'une unité militaire, le Régiment de Marche du Tchad, basé actuellement à Noyon. Ainsi, il pourrait être évité un impact négatif sur le développement économique du centre-Alsace, en raison du départ de l'aviation militaire.

Un comité de site de défense du Haut-Rhin a été mis en place, le 24 septembre 2008 par Monsieur Arthur Soene, Sous-Préfet de Guebwiller. Ce comité, dont Catherine Troendlé est membre, est chargé d'examiner les modalités de mise en place d'une stratégie de revitalisation économique durable, créatrice d'activités et d'emplois sur les sites et bassins touchés par le redéploiement de la Base Aérienne 132.

Il a également en charge d'étudier les possibilités de reclassement du personnel civil de la Base. Aussi, toutes entreprises et des collectivités locales susceptibles d'être intéressées par les compétences de ce personnel ont été invitées à se rapprocher du Colonel Pincet, Commandant de la Base Aérienne.



Vol sur Mirage F1 B
avec le Colonel Pincet

Sécurité Civile

Loi de Finances 2009

Rapport pour avis « Sécurité Civile », Projet de Loi de Finances pour 2009, Catherine Troendlé a présenté plusieurs pistes de réflexion :

- le taux d'encadrement de la BSPP (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris) qui, faute de moyens financiers, n'est plus en adéquation avec les missions qui sont les siennes.
- la problématique liée à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6%) dans la Fonction Publique Territoriale pour les métiers soumis à des conditions d'aptitudes physiques particulières, tels les Sapeurs-Pompiers. Taux inatteignable pour les SDIS, ces derniers se trouvent, dès lors, assujettis à une contribution financière compensatoire, venant grever leur budget, alors même que le secteur privé bénéficie d'un régime modérateur.

Catherine Troendlé a donc demandé qu'un bilan puisse être dressé, afin de modifier la législation en vigueur et de mettre ainsi un terme à cette distorsion.

Elle a formulé deux recommandations :

- promouvoir l'ENSOSP (École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers)
 - généraliser l'obligation de formation scolaire à la prévention des risques et aux missions des services de secours.
- Sur ces observations, les crédits de la Mission « Sécurité Civile » ont été adoptés.

Réforme de l'Hôpital

Prise en charge financière des missions accomplies par les Sapeurs-pompiers, (deux tiers des interventions portent sur le secours à personne) : divergences d'interprétation entre les établissements de santé et les SDIS.

Le projet de loi a permis de clarifier cette situation grâce à une question posée par le Sénateur Pierre Bordier.

La Ministre de la Santé a réaffirmé la prise en charge par les établissements de santé sièges des SAMU pour toutes les interventions effectuées par les SDIS à la demande de la régulation médicale du Centre 15 et a assuré que toutes les mesures ont été mises en place pour que les établissements de santé disposent de crédits suffisants pour honorer le règlement des conventions financières signées avec les SDIS.



40 Sapeurs-Pompiers d'Alsace ont défilé à Paris, où ils représentaient la région pour la première fois à l'occasion d'un 14 juillet

Nouvelle Présidente du Groupe d'Études Sénatorial « Sécurité et Défense Civiles »

Cette élection s'inscrit presque comme une évidence dans son parcours tant la Sécurité et la Défense Civiles s'avèrent être des thèmes de prédilection pour elle qui, rompue aux réalités du terrain, en font un interlocuteur privilégié des acteurs de la Sécurité.

Ce Groupe d'Études aura vocation, face aux menaces de plus en plus nombreuses auxquelles sont confrontées les populations, à mener une réflexion prospective sur l'anticipation et la préparation des crises ainsi que sur les réponses à y apporter.

Cette réflexion sera nourrie au travers d'auditions, de petits-déjeuners de travail ou de déplacements, le plus souvent organisés en étroite coopération avec le Haut Comité Français pour la Défense Civile.

Catherine Troendlé a déjà fixé des objectifs précis pour le Groupe d'Études, reflet de sa volonté de voir émerger au sein même de la population une véritable « culture de la sécurité civile ».

Et Vice-Présidente du HCFDC

Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2009, il a été procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Haut Comité Français pour la Défense Civile. Catherine Troendlé a été élue Vice-Présidente représentant le Sénat.



Mission parlementaire sur la sécurité aux USA

Dans le cadre de ses engagements au sein du Haut Comité Français pour la Défense Civile, le sénateur Catherine Troendlé a pris part à une mission d'information aux USA à Washington du 7 au 10 juillet. À cette occasion, le sénateur a rencontré des responsables de l'administration américaine pour évoquer les thèmes de la planification de sécurité nationale aux USA face à tous types de menaces ou de risques ainsi que celui de la gestion des crises civiles.

Un compte rendu sera soumis avec des propositions au Ministre de l'Intérieur Français.

Loi Pénitentiaire : Catherine Troendlé, défenseure des mesures alternatives

Elle est intervenue pour étendre le bénéfice du Fonds Interministériel pour la prévention

de la délinquance à toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (supprimant ainsi le seuil des 10 000 habitants) dès lors que ceux-ci proposeraient des travaux d'intérêt général destinés aux personnes condamnées. Madame Troendlé a, en effet, fait valoir

Réunion du Parlement en Congrès au Château de Versailles

Par décision du Conseil Constitutionnel du 22 juin 2009 portant sur la modification du Règlement du Congrès, le Président de la République peut désormais s'exprimer directement devant les Parlementaires, lors de circonstances particulières. Cette modification a été mise en application le jour même et le Président de la République a pu énoncer les grands axes de son action devant les Parlementaires.



que les plus petites collectivités, véritables partenaires de proximité, peuvent apporter de réelles solutions à des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, domiciliées sur leur territoire ou proches de celui-ci et sont souvent les plus réactives.

Il aurait donc été injuste et injustifié de les exclure de ce dispositif. L'Amendement, ayant reçu un avis de sagesse tant de la Commission des Lois que du Garde des Sceaux, Madame Rachida Dati, a été adopté à l'unanimité.

Groupe d'Amitié France-Allemagne

Sous l'autorité de Günther Oettinger, Ministre-Président du Land de Bade-Wurtemberg et celle de Jean François-Poncet, Président du Groupe d'Amitié France-Allemagne, les

délégations du Bundesrat et du Sénat se sont rencontrées à l'Institut franco-allemand de recherche de Saint-Louis (ISL), le 29 avril 2009.



Visite de la commune de Turkheim, en présence de Monsieur le Maire Jean-Marie Balduf et Monsieur Eric Straumann, Député du Haut-Rhin, le 29 avril 2009

Cette rencontre a eu lieu à l'initiative de Catherine Troendlé, Vice-Présidente déléguée du Groupe d'Amitié ; elle a permis de voir sur place comment la coopération franco-allemande se vit au quotidien dans un Institut de recherche. L'ISL est considérée comme le premier berceau des relations franco-allemandes. Cette 11^e rencontre des Groupes d'Amitié France-Allemagne, organisée en Alsace, portait sur le thème des relations franco-allemandes dans le cadre des élections européennes, ainsi que sur les conséquences de la crise financière et économique pour les budgets du service public.



Visite des Groupes d'Amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat, le 29 avril 2009

Groupe d'Amitié France-Russie

Catherine Troendlé s'est beaucoup investie dans les activités du Groupe d'Amitié France-Russie du Sénat, dont elle est Vice-Présidente.



Fort de 50 membres, le Groupe d'Amitié France-Russie est l'un des plus prestigieux et des plus actifs, sous la conduite de son Président, M. Patrice Gélard.

Catherine Troendlé s'est ainsi entretenue, le 31 mars 2009, avec une délégation russe conduite par M. Anatoli Ianovski, Vice Ministre de l'énergie, sur la coopération franco-russe dans ce domaine. Elle a également rencontré, le 8 avril dernier, aux côtés de Mme Michèle André, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, Mme Natalia Karpovitch, Député de la Douma et Présidente de la Commission chargée des questions de la famille, des femmes et des enfants et a pu ainsi évoquer les délicats problèmes soulevés par la garde des enfants des couples franco-russes divorcés ou séparés, au regard notamment de l'émotion suscitée en France par l'enlèvement de la petite Elise.

Dans le même esprit, le Groupe parlementaire a accueilli une délégation de Parlementaires du Conseil de la Fédération de Russie, dans le cadre du renforcement de la coopération interparlementaire entre la France et la Russie.

Conviée par son Excellence Alexandre Orlov, Ambassadeur de la Fédération de Russie en France, Catherine Troendlé a assisté à la remise de l'Ordre de l'Amitié (l'une des plus hautes distinctions honorifiques de la Russie, créée en 1972 pour célébrer le cinquantenaire de l'U.R.S.S. et l'amitié entre les peuples) à Monsieur Patrice Gélard, Président de ce même Groupe d'Amitié, le mercredi 11 février 2009.



Européennes 2009 : Félicitations à Joseph Daul

Tête de liste UMP aux Européennes pour la Région Grand Est, le 07 juin dernier, Joseph Daul a été réélu à la présidence du Parti populaire européen (PPE), par près de 99% des voix. Joseph Daul préside le Groupe PPE depuis janvier 2007.

Il a rappelé sa détermination à poursuivre son travail en mettant en œuvre les priorités du PPE : valeurs, économie sociale de marché, sécurité, politique de migration et place de l'Europe dans le monde.



Contactez-nous :

Catherine TROENDLÉ
Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas

Permanence Parlementaire
1bis, rue des Vignes
68730 Ranspach-le-Bas
Tél. : 03 89 68 99 00
Fax : 03 89 68 80 91
e-mail : troendle.senateur@wanadoo.fr
Assistances Parlementaires
Sabine Frey, Pascale Schmidiger

Permanence au Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 33 94
Fax : 01 42 34 41 01
e-mail : c.troendle@senat.fr
Assistante Parlementaire
Bénédicta Barlet
Internet : <http://www.senat.fr>

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ
N°5 - Octobre 2009
Direction de la publication : Catherine Troendlé, Comité de rédaction : Bénédicta Barlet, Sabine Frey, Pascale Schmidiger.
Conception et réalisation : Soferic (03 89 23 81 20).
© Crédits photographiques : Sénat, BA 132, HCFDC, J.F. Kovar